



CORBELIN

ECHOS DU CAMPANIL

Numéro 54 –avril/mai 2010

COLLECTE DES ORDURES

MENAGERES:

Jour férié	Report de la collecte
Lundi 4 avril	Jeudi 8 avril
Lundi 24 mai	Jeudi 27 mai

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES:

Lors de sa séance du 23 février, le conseil municipal, sur proposition de la commission « jeunesse », a voté la création d'un conseil municipal des enfants.

Ce conseil, composé de 12 enfants résidant à Corbelin et scolarisés aux écoles publique et privée, sera mis en place dès la rentrée de septembre 2010. Il permet d'impliquer et former les enfants à la citoyenneté. Les postulants seront élus pour deux ans par leurs camarades.

Il concerne les élèves de CE2 et CM1. Les réunions (commissions, séances plénières) de ce conseil d'enfants auront lieu en dehors du temps scolaire, selon un calendrier (fréquence des réunions, jours et heures) à déterminer.

Si vous êtes parents, grand-parents ou tout simplement adultes soucieux de vous impliquer dans ce projet pour accompagner les enfants, de participer avec les élus du conseil municipal aux réunions, merci de contacter la mairie au 04 74 83 72 00 ou par courriel:

mairie.corbelin@wanadoo.fr

afin de vous faire connaître.

Une réunion d'information aura lieu en mairie le 4 mai 2010 à 20h30.

LA MAISON DES ADOLESCENTS:

Un lieu d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes de 12 à 21 ans et leur

famille, dépendant du Conseil Général. Un professionnel est là pour vous recevoir de **manière confidentielle**, à la permanence ou sur rendez-vous. Il vous écoutera et vous aidera à trouver des réponses à vos questions; www.ado38.fr gratuit et confidentiel.

COMMISSION FLEURISSEMENT:

Pour le fleurissement de notre village, nous souhaiterions quelques bénévoles afin de nous aider à garnir vasques et jardinières. Nous remercions toutes les personnes qui viendront se joindre à nous. Contactez la mairie ou le 04 74 88 99 67.

PATRIMOINE CORBELINOIS:

Quelques photos d'anciens élèves de l'école publique nous sont déjà parvenues mais il manque encore des années. Nous comptons sur votre participation à faire partager aux corbelinois vos souvenirs. N'oubliez pas de bien noter vos noms et adresse au dos des photos que vous prêtez.

DEFIBRILLATEURS:

Deux défibrillateurs sont à disposition sur la commune: l'un à la salle polyvalente, l'autre à la salle des fêtes. Une réunion d'information a été proposée à **tous les corbelinois** le vendredi 5 mars par le biais des derniers Échos.

Cette information avait pour objectif de faire connaître l'application et l'utilisation d'un défibrillateur. Il faut savoir qu'en France on compte 200 morts par arrêt cardiaque **chaque jour** et qu'un défibrillateur utilisé pour la réanimation

dans les cinq premières minutes donne 40% de chance de survie sans séquelles Il reste à déplorer le manque d'intérêt de la population corbelinoise pour ce moment d'échange et d'instruction très important.

1 vie =3 gestes:

1. appeler le 15
2. masser
3. défibriller

CAMPAGNE DE DEMOUSTICATION:

La commune de Corbelin va procéder, avec le service public de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID), à une campagne de démoustication.

Les agents de l'EID interviendront pour contrôler et traiter, le cas échéant, les points d'eau stagnante, aussi bien sur les domaines publics que privés.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à ces agents détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur;

L'efficacité de ce service dépend en majorité de la coopération de tous. Le traitement n'est pas toxique et est effectué avec un bacille tout à fait inoffensif pour l'homme.

Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EID, 73310 Chindrieux au 04 79 54 21 58 .

3915:

Nous vous informons de la mise en service en isère du « **3915** » **numéro national** des gardes de pharmacies. Le **3915** est un service vocal de SOS Gardes, qui permet la gestion des gardes d'officines en liaison avec les syndicats départementaux.

Patients, pharmaciens ainsi que tous les services aux personnes des communes gérés par SOS Gardes peuvent en toute simplicité connaître la pharmacie

de garde la plus proche 24h/24 et 7j/7, à partir d'un code postal ou d'un nom de ville, en composant le **3915**.

Ce service vocal, **non surtaxé**, (0,15€ la mn) est un numéro national. Il informe l'appelant sur le moyen de contacter ou de se rendre à la pharmacie de garde, en précisant par exemple les cas de passage obligatoire par le commissariat.

DEMARCHAGE:

Certains corbelinois ont reçu des appels de personnes se présentant comme ouvriers d'EDF (E-confort) devant vérifier les installations. Aucune information de la part d'EDF ne nous est parvenue à ce sujet. Soyez vigilants.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS:

Sapeur-pompier volontaire; pourquoi pas vous?

De 16 à 55 ans, homme ou femme, devenir sapeur-pompier volontaire n'est pas un challenge impossible à relever. Être motivé et vouloir venir en aide aux autres sont certainement les clés de cet engagement.

En mars, le Service Départemental d'Incendie et de secours de l'Isère conduit une nouvelle campagne de recrutement.

Pour rejoindre les 4 500 sapeurs-pompiers volontaires isérois, n'hésitez pas à vous présenter à la caserne la plus proche de chez vous. Le chef de caserne vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Toutes les informations sur: www.sdis38.fr

AIDER LES PARENTS DANS LEUR MODE DE GARDE:LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

La communauté de Communes de « La Chaîne des Tisserands a décidé de mettre en place un Relais Assistantes Maternelles.

Un RAM est un lieu d'information et d'accompagnement pour les parents et les assistantes maternelles.

Aux parents, il propose une information sur les modes d'accueil de la petite enfance, une mise en relation avec les assistantes maternelles agréées, une information sur leurs droits et leurs devoirs d'employeurs (bulletins de salaire, déclarations sociales...).

Aux assistantes maternelles, il propose une mise en relation avec les parents, une information actualisée sur leurs droits et obligations, des échanges sur les conditions d'agrément, les avantages liés au statut d'assistante maternelle agréée.

Enfin, aux enfants, il propose des temps d'animation et de socialisation, permet de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité d'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général.

Il s'agit d'une structure relais entre les assistantes maternelles, les parents, les enfants. Ce RAM ouvrira ses portes le 1er avril 2010.

Madame Stéphanie VANDENBERGUE a été recrutée par la Communauté de Communes de « la Chaîne des Tisserands » afin d'assurer l'animation du relais. Elle aura la charge de vous accueillir, que vous soyez parents ou assistantes maternelles et de vous conseiller dans vos différentes démarches.

Une permanence sera organisée sur la commune de Corbelin le mardi dans les locaux du Moulin. Par ailleurs, ce lieu accueillera également des temps collectifs d'animation.

Pour obtenir des informations complémentaires vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes au 04 76 32 28 44.

CORBELIN ACCUEILLE:

ROCHE ISOLATION: isolation intérieure, combles, rénovation,neuf...devis gratuit.
Rue des Frères à Corbelin
Tél: 09 63 40 62 32 ou 06 83 35 44 88
et 06 81 68 39 31

mail:rocheisolation@orange.fr

LES DATES A RETENIR

A CORBELIN:

Le 10 Avril : NATASHA ST PIER

à la salle polyvalente à 20h00
Les corbelinois peuvent réserver leur place auprès du magasin Vival mais aussi dans les OFFICES DE TOURISME (entrée 34€)

Le 2 Mai : foire de printemps organisée par le Comité des fêtes.

Le 8 Mai 2010 : cérémonie de commémoration de l'armistice de 1945. Pour le soixante cinquième anniversaire, les « paras », les chasseurs alpins, les pompiers nous honoreront de leur présence.

Des véhicules militaires et d'époque seront également présents.

Les enfants des écoles publique et privée déclameront des textes et chanteront accompagnés par « l'Harmonie des Tisserands » et celle venue de l'autre côté des Alpes avec nos amis italiens.

N'oubliez pas, à 20h30 à la salle polyvalente le spectacle musical proposé avec « l'Harmonie des Tisserands » suivie de l'Harmonie italienne de Campo Ligure. Entrée 5€. Venez nombreux écouter ces deux formations de grand talent.

Les 5 et 6 juin: 3ème rassemblement M.G.C.(motos Guiguet)

Une exposition extérieure: motos, voitures, tracteurs, moteurs, matériel agricole.

Une exposition à la salle des fêtes: rétrospective des motos Guiguet,

archives et documents du Comité des fêtes et de Messieurs Buisson et Marcel Guiguet.

Des circuits touristiques sont envisagés pour les motards samedi et dimanche.

Le 19 Juin: ne pas manquer le spectacle musical « **Autour de Carmen** » présenté en l'Église Notre Dame de Compassion.

Vous entendrez le ténor Georges Wanis, la diva Yaraslava Kozina, au violon Irina Pak, au piano Svetlana Eganian et au violoncelle Mark Drobinsky.

Une soirée qui vous enchantera et dont vous vous souviendrez avec plaisir.

Entrée 15€.

AUX ABRETS:

Vendredi 30 avril: de 10h à 16h30 à la salle des fêtes, le forum du bien-être vous ouvre ses portes pour la deuxième édition. Seront proposées différentes activités gratuites: gym douce, modelage, massage, relaxation, atelier d'écriture...

Un transport pourra être organisé. Pour tous renseignements s'adresser à: l'Escale lieu d'accueil au 04 74 97 04 84 Forum organisé par Echange MJC, le centre de planification, l'Escale CCAS de la Tour du Pin, PoPS, le Gué-Isactys, la MJC des Abrets et le Service Social des Vals du Dauphiné-Conseil Général.

A PONT DE BEAUVOISIN

Du 30 avril au 2 mai: la première biennale du meuble devrait accueillir une centaine de participants.

VOUS PREVOYEZ DES TRAVAUX: QUELLES SONT LES FORMALITES A REmplIR POUR ÊTRE EN REGLE AVEC LA LOI?

Piscine : non couverte entre 10m² et 100m² ou/dont la couverture a moins de 1,80 de haut: déclaration préalable.

Changement des menuiseries

extérieures: déclaration préalable

Extension d'un bâtiment : moins de 20m², déclaration préalable sinon permis de construire.

Ravalement de façade: déclaration préalable.

Couverture : déclaration préalable.

Fenêtre de toit, panneaux solaires, photovoltaïques : déclaration préalable.

Véranda : moins de 20m² déclaration préalable sinon permis de construire.

Abri de jardin : moins de 20m² déclaration préalable sinon permis de construire.

Modification de façade: déclaration préalable ou permis de construire en cas de changement de destination du local

Clôture: déclaration préalable.

Pour tout bâtiment (maison individuelle, garage, abri etc...): permis de construire obligatoire au-delà de 20m², recours à l'architecte si la surface est supérieure à 170m².

Plan local d'urbanisme : pour toute construction ou modification extérieure, nous invitons les personnes à venir en mairie consulter le PLU, également consultable sur le site internet www.corbelin.fr et à retirer les imprimés correspondants.

TOUS TRAVAUX NECESSITENT DE SE RENSEIGNER AUPARAVANT AUPRES DU SERVICE URBANISME DE LA MAIRIE.

ECHOS DU CAMPANIL

N° 54 avril/mai 2010

Publication municipale

Conception – rédaction – impression

par la commission communication

Direction de publication : C. CHABOUD

Responsable de rédaction : M.C. SAGNAL

Mairie de CORBELIN

04.74.83.72.00

www.corbelin.fr

mairie.corbelin@wanadoo.fr